

Table des matières

Résumé.....	1
Brève histoire des discours marxistes.....	2
Genèse et perpétuation du capitalisme.....	4
Expropriation-appropriation initiale des moyens de production.....	5
Continuation de l'expropriation-appropriation des moyens de production.....	6
Production et reproduction de la force de travail.....	8
Que se passe t'il aujourd'hui ?.....	9
Sortie du capitalisme.....	11
Nouvelles stratégies de prise de contrôle.....	12
Prise en compte de l'environnement économique et financier.....	13
Analyse du manifeste des économistes atterrés.....	14
Questions préalables sur l'origine de la richesse captée par la finance.....	14
Analyse du manifeste des économistes atterrés (fausses évidences et mesures).....	15
Thèses communes de nos différentes approches.....	20

Cet article (C-1-e) *Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste* est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique [Caractérisation de l'économie capitaliste et évolutions possibles](#) du carnet de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#) et à la rubrique [Analyse du capitalisme actuel au prisme des moyens de production](#) du carnet [l'économie au prisme des moyens de production](#).

Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez [ICI](#)

Résumé

A l'occasion de la publication de l'ouvrage « *le choix de la guerre civile, une autre histoire du néolibéralisme* »¹, cet article propose tout d'abord une brève histoire des discours marxistes sur le Capitalisme : en partant des premiers discours de Marx, il mentionne les discours marxistes prolongeant ses analyses relatives à la valeur, à la plus-value, à son extraction et accaparement. Il relève ensuite la tendance des marxistes actuels à ne considérer le « néolibéralisme » (le capitalisme actuel) qu'au prisme de l'État et de la sphère politique en général : comme l'ouvrage cité, le manifeste des économistes atterrés montre la même tendance en ne se polarisant que sur la finance vs l'État (et l'Europe) et des ouvrages plus militants comme celui de B. Friot (« *vaincre Macron* ») ou d'ATTAC (« *l'imposture Macron* ») illustrent cette même tendance.

Pour résumer, les discours marxistes décrivent et dénoncent ce que permet la puissance du capitaliste (assujettissement des populations et de l'État pour « faire du fric »²) mais ne décrivent ni ne dénoncent les lois et procédés qui lui assurent cette puissance. Certes, l'assujettissement des populations et de l'État pour « faire du fric » conforte et augmente cette puissance mais une puissance suffisante est un préalable à ces assujettissements.

1 Pierre Dardot, Haud Guéguen, Christian Laval, Pierre Sauvêtre : « *le choix de la guerre civile, une autre histoire du néolibéralisme* » (Lux edition, Collection : Futur proche, 328 pages, Parution en Europe : 8 avril 2021

2 Comme l'écrit Marx, « *Geldmacherei ist das treibende Motiv* »

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

En ne considérant que la perspective du Capitaliste de « faire du fric », le chapitre « *Genèse et perpétuation du capitalisme* » raconte une histoire passée et présente pour montrer que l'État et ses organisations ne sont que des instruments au main de la puissance du Capital, que cet État soit de droite ou de gauche. Il montre également que l'exploitation des travailleurs et l'accaparement de la plus-value n'est qu'une partie de l'accaparement : le principal accaparement est celui, exclusif, des moyens de production et c'est cet accaparement exclusif qui fonde la puissance et le pouvoir du capitaliste autant sur le politique que sur ceux qui n'ont que leur force de travail.

Le chapitre « *Sortie du capitalisme* » raconte une histoire future possible, une histoire « résolument de gauche »³ puisqu'elle casse l'exclusivité du capitaliste à posséder les moyens de production, exclusivité légale qui fonde sa puissance.

Ces deux histoires reposent en effet sur ce que nous considérons être LA caractéristique principale du capitalisme : les procédés d'appropriation des moyens de production « à but lucratif » par les seuls actionnaires, procédés qui les rendent propriétaires exclusifs de ces moyens quelles que soient leurs contributions à ceux-ci. Ce n'est donc pas la propriété des moyens de production qui est remise en cause mais l'exclusivité de cette propriété.

Les deux questions *Qui paye et qui s'approprie les moyens de production*, les réponses apportées (lorsque nous analysons les ouvrages à propos de l'activité économique capitaliste actuelle) et les réponses proposées (lorsque nous analysons les ouvrages proposant des évolutions ou lorsque nous en proposons) sont en filigrane de cet article et de tous les autres mentionnés. Ces deux questions, ainsi que les réponses apportées ou proposées sont synthétisées dans notre article [Qui paye et qui s'approprie les moyens de production](#).

Enfin, sont comprises dans cet article une [analyse du manifeste des économistes atterrés](#) et les [thèses communes](#) mobilisées dans beaucoup d'articles de notre [carnet de recherche](#), dont celui-ci.

Brève histoire des discours marxistes

Ces discours de Marx et des marxistes sont analysés dans l'[article \(C-1-a\) Critique des discours actionnarial et marxiste sur l'acquisition des moyens de production](#).

Les premiers discours sont bien sur ceux de Marx et nous nous appuyons sur ceux-ci dans notre chapitre *Genèse et perpétuation du capitalisme*.

Tout d'abord, Marx plante le décors de la sphère de production, de l'économie aujourd'hui dite « réelle » : d'un côté des bourgeois-capitalistes qui possèdent les moyens de production et de l'autre les prolétaires qui n'ont que leur force de travail à proposer. De part leur possession exclusive, les premiers ont la puissance pour opprimer les seconds⁴. La puissance conférée par la propriété des moyens de production est plus ou moins suggérée par bien des auteurs, ex : Maurice Godelier⁵.

Dans la perspective historique présentée dans son manifeste, Marx décrit « *la soit-disant accumulation initiale* »⁶ qui est de fait une expropriation-appropriation des terres communes (voir chapitre *Genèse et perpétuation du capitalisme*), terres communes qui sont des moyens de production.

3 Nous reprenons l'expression de P. Dardot lors de la présentation, le 13-04-2021, de l'ouvrage cité.

4 Ex : Marx&Engels (*Manifest der Kommunistischen Partei*) : « *Freier und Sklave, Patrizier und Plebejer, Baron und Leibeigener, Zunftbürger und Gesell, kurz, Unterdrücker und Unterdrückte...* »

5 Godelier M. *La Part idéale du réel. Essai sur l'idéologie*. In: L'Homme, 1978, tome 18 n°3-4. De l'idéologie. pp.155-188 : « *Pour qu'une activité sociale...joue un rôle dominant dans le fonctionnement et l'évolution d'une société ...il faut nécessairement qu'elle assume directement... la fonction de rapport de production* »

6 Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, chap 24 *La prétendue accumulation initiale*, Paris, Editions Sociales, 1982

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

Une fois ce coup de force réalisé, Marx nous décrit un capitaliste digne du « premier de cordée macronien »⁷ et dont le modèle semble être le père de F. Engels : lui seul contribue aux moyens de production en y consacrant une partie de sa fortune et il a « *l'oeil averti du connaisseur* » pour se payer machines et force de travail. Il a donc l'exclusivité de l'acquisition des moyens de production mais cela est mérité : il doit payer 100 pour acquérir 100 en se fondant sur sa science et son discernement et en prenant des risques : sa responsabilité est illimitée. Toutefois, pour Marx, ce mérite n'excuse pas le capitaliste d'exploiter le prolétaire et il en est révolté.

Important : cette description de Marx est faite avant les lois sur la « responsabilité limitée »⁸ des années 1860, donc après les écrits de Marx que nous mobilisons⁹.

Hélas, ni Marx, ni Engels, ni les marxistes ultérieurs n'ont pris en compte ces lois instituant la « responsabilité limitée » dont même Y.N. Harari¹⁰ souligne l'importance, ainsi que toute la littérature des investisseurs sur les « techniques » financières (ex : « effet de levier ») permettant aux actionnaires de toujours avoir l'exclusivité de l'acquisition des moyens de production mais en risquant un minimum : c'est l'entreprise qui contribue mais elle ne peut pas être propriétaire de ce à quoi elle contribue car elle est inexistante juridiquement.

Par exemple (voir notre analyse dans l'article (C-1-a)), la littérature marxiste expliquant la « baisse tendancielle du taux de profit » reprend religieusement les propos de Marx disant que le C+V de la formule ($TxP = PIV/(C+V)$) est payé par le capitaliste alors même qu'il n'y met presque rien de sa poche tout en ayant de fait la propriété de tout et les « droits » qui vont avec ce qui lui permet d'escompter une plus-value au prorata des toutes les fonctions de production (machines et force de travail) et non au prorata de sa faible contribution à ceux-ci¹¹.

Pourquoi ce point aveugle ? Au 19. siècle, le concept de « personne morale » n'existait pas. Hors ce statut est nécessaire pour qu'une entreprise, collectif de salariés, soit sujet de droit et donc possiblement propriétaire. Néanmoins, depuis au moins 1901 (loi sur les associations, personnes morales et sujets de droit) les choses ont clairement changé mais pas les discours. Ce statut de personne morale accordé aux associations 1901, certes sans but lucratif¹², n'a pas été étendu à l'entreprise, à son collectif de salariés. Celle-ci est toujours anonymisée par l'artifice juridique bien expliqué par J.P. Robe¹³. Grâce à cet artifice, le capitaliste partage le risque avec une entité qui n'existe pas juridiquement mais qui paye néanmoins la plus grande partie du (C+V) du taux de profit. C'est quand même mieux que de partager le risque avec d'autres actionnaires car avec eux il y a aussi partage de la propriété.

Depuis Marx, aucun économiste marxiste n'a donc corrigé les écrits de Marx sur l'acquisition des moyens de production alors même que cette acquisition est une condition nécessaire et quasi suffisante pour fonder la puissance du capital. Certains mêmes, à partir des écrits de Marx, appellent travail « vivant » le travail qui a directement trait à la production de la valeur ajoutée, et travail

7 Dans « *Travail salarié et Capital* » publié en 1849 et dans le livre 1 du *Capital*, publié le 14 septembre 1867

8 En France, lois du 23 mai 1863 puis du 24 juillet 1867 ; en Angleterre lois de 1856 à 1862 sur les Joint-Stock Company limited.

9 Néanmoins, Marx est mort en 1883 et Engels, qui a repris les écrits de Marx, en 1895.

10 Y.N. Harari : SAPIENS ; partie 1 : la révolution cognitive ; chap 2. L'Arbre de la connaissance ; paragraphe : La légende de Peugeot . Voir le chapitre suivant et l'article (D-5) Critique spinoziste de SAPIENS de Y.N. Harari.

11 La contribution du capitaliste à l'entreprise (ce qui sort de sa poche) est par définition le « capital social » de celle-ci, capital dont la rentabilité exigée est toujours très élevée d'après le *guide-du-routard-du-financement-d'entreprise-2020* du MEDEF : « *Votre projet doit les convaincre en termes de rentabilité. Les investisseurs s'attendent à sortir avec une plus-value (de 50% à 100% et parfois plus) en général au bout de 5 ans.* »

12 Néanmoins, comme le précise le site association.gouv.fr : « *il est possible qu'une association puisse réaliser des bénéfices et exercer une activité économique, mais elle ne peut distribuer ses bénéfices de quelque manière que ce soit.* »

13 « Les actifs contrôlés par l'entreprise sont des objets de droit - ils sont la propriété des personnes morales qui servent de support à l'entreprise. Les sujets de droits sont les sociétés qui servent de support juridique à l'entreprise. L'entreprise, elle, n'est ni un objet de droit, ni un sujet de droit »

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

« mort » le travail relatif aux moyens de production. Ainsi Alain Bihr¹⁴ écrit : « *les moyens de production sont du travail mort* » et « *la composition organique du capital varie [selon] la mise en œuvre de plus ou moins de travail vivant ou de plus ou moins de travail mort*¹⁵, pour une même quantité de capital consommé ».

Par contre, la littérature en SHS (dont les ouvrages cités dans le résumé) abonde sur ce que permet cette acquisition et la puissance qu'elle donne, (1-) la possible instrumentalisation de l'État et de tous ses « appareils » : ex : [appareils idéologiques](#) et répressifs d'État (Althusser) et (2-) tous les procédés d'exploitation, légaux ou non¹⁶.

Ce point aveugle à propos de l'appropriation des moyens de production existe également chez les économistes moins marxistes. Ainsi, T. Piketty écrit que la cause structurelle de la concentration des patrimoines est la formule $r(\text{rendement du capital}) > g(\text{croissance économique})$. Ce n'est pourtant qu'une formule¹⁷ dont il n'explique pas les causes structurelles : pour nous les causes sont les fondements juridiques (« responsabilité limitée » et inexistence juridique de l'entreprise) et les procédés qu'ils permettent¹⁸.

Pourtant, la remise en cause de cette propriété exclusive réapparaît lorsqu'il s'agit d'imaginer des transformations « résolument de gauche », ex : (1-) appropriation par l'État des moyens de production, (2-) propriété collective (par le collectif de salariés) des moyens de production de la solution Friot&Lordon¹⁹. Malheureusement, ce deuxième exemple ne dit mot sur la transition à faire²⁰. C'est justement l'objet du chapitre *Sortie du capitalisme* que de proposer une transition.

Genèse et perpétuation du capitalisme

Dans cette histoire, nous nous concentrons surtout sur les désirs qui ont de fait dominé et qui dominant toujours plus l'économie dite capitaliste.

Ces désirs dominants sont ceux d'une petite catégories de gens selon Machiavel : ceux qui veulent du pouvoir, qui veulent dominer les autres pour toutes sortes de raisons, dont le désir de « faire du fric ». Pour assouvir la plupart de ses désirs, dont faire du fric et amasser de la richesse, le capitaliste doit recourir aux autres, s'associer à d'autres ([thèse \(2-\)](#)), mais d'une manière adéquate à ses désirs.

Les premières manières adéquates d'association pour dominer et s'enrichir ont été l'esclavage et le servage (serfs-paysans travaillant des terres communes pour donner la plus grande partie de leur

14 « *La logique méconnue du capital* » par Alain Bihr, Editions Page deux, 2010

15 L'adjectif « mort » choisi par Marx pour qualifier le travail ayant trait aux moyens de production est révélateur de son occultation de la contribution du collectif de salariés à ces moyens. Dans sa thèse, G. Tiffon le résume ainsi : « *D. Ricardo pointe que .. il faut également distinguer le travail directement effectué (K. Marx parle..de travail vivant), c'est-à-dire le travail de ceux qui produisent des chaussures par ex., et le travail indirectement effectué (le travail mort chez K. Marx), c'est-à-dire le travail de ceux qui produisent [installent, réparent, améliorent] les machines qui vont être utilisées pour produire les chaussures.*

16 Voir la riche littérature issue du CPN et de l'IDHE.S !!

17 Comme le remarque F. Lordon dans « *Avec Thomas Piketty, pas de danger pour le capital au XXIe siècle* » : « *On peut bien répéter, avec constance et sur mille pages, que les inégalités croissent quand r (le taux de profit) est supérieur à g (le taux de croissance) [« simples identités comptables »], on n'a rien expliqué tant qu'on n'a pas donné les déterminants du taux de profit et du taux de croissance propres à chaque période* »

18 Voir notre analyses dans les [articles \(C-1-a\)](#) et [\(C-1-b\)](#)

19 Voir notre [article \(C-1-d\)](#)

20 Les mouvements de gauche ou les syndicats de Suède, UK et USA, pourtant sans référence aux discours datés de Marx sur les moyens de production, proposent néanmoins des solutions dans lesquelles le collectif de salariés est sujet de droit et possède des actions de l'entreprise. Malheureusement, cette possession n'est pas fondée sur la contribution du collectif de salariés aux moyens de production, mais sur des énoncés moraux de justice sociale et de solidarité, énoncés n'ayant que peu de poids en face de la propriété et des droits qui vont avec. Voir à ce propos notre article [Analyse de projets de propriété collective du capital par les salariés.](#)

travail aux seigneurs).

Rappel : d'autres désirs dominants, par exemple ceux actuellement majoritaires de solidarité et de justice sociale, détermineraient d'autres associations, avec des scénarios de mise à disposition des terres communales ou de gestion de biens communs tel que l'eau²¹.

Expropriation-appropriation initiale des moyens de production

Pour assouvir son désir de « faire du fric » et de dominer, le capitaliste en herbe s'est dit, avec le temps et des philosophies plus individualistes et naturalisantes²², que, pour mieux maîtriser les moyens de production, il fallait les posséder individuellement²³. Sauf que ça coûte cher et c'est pas un truc de capitaliste que de dépenser d'abord pour peut-être s'enrichir ensuite. Par chance, les terres sont communales et n'appartiennent pas à un collectif (le concept de personne morale n'apparaît qu'à la fin du 19. siècle). Il se les approprie donc de manière plutôt violente et aussitôt suscite les lois sur la propriété privée avec donc des titres de propriété sur « ses » terres pour bien verrouiller ses nouvelles propriétés (Voir J. Locke). Même chose lors de la conquête des Amériques au détriment des indiens (terrains de chasse ou terres cultivées) ainsi qu'en Afrique (la terre des ancêtres pour les cultures vivrières) durant la colonisation²⁴.

Comme le décrivent Marx²⁵ et bien d'autres, il y a eu d'abord « expropriation-appropriation » initiale des communs par la noblesse, appropriation violente d'après Marx²⁶.

Remarque : Marx parle de « La prétendue accumulation initiale initiale » car l'accumulation (de la plus-value) a commencé évidemment après cette « expropriation-appropriation » initiale.

Cerise sur le gâteau : ces expropriations ont jeté « de grandes masses d'hommes .. , prolétaires hors-la loi, sur le marché du travail ».

MAIS, exproprier et s'approprier des biens qui existent déjà (terre, eau), c'est simple.

PAR CONTRE, quid des moyens de production qui n'existent pas encore, qu'il faut inventer et construire, ex : machines à tisser. Comment se les approprier sans y consacrer une trop grande partie de sa fortune (même si elle est « mal » acquise, provenant d'une appropriation primitive) ?

Rappel : Commencer à dépenser du fric pour espérer en gagner, c'est pas un truc de capitaliste.

21 Voir les travaux de Elinor Ostrom comme *Rules, games, and common-pool resources*, University of Michigan Press, 1994

22 Marx *Introduction à la critique de l'économie politique* (1859) : « cet individu du XVIIIe siècle produit, d'une part, de la décomposition des formes de société féodales, d'autre part, des forces de production nouvelles qui se sont développées depuis le XVIe siècle – apparaît comme un idéal qui aurait existé dans le passé... ils [Ricardo, A. Smith] considèrent cet individu comme quelque chose de naturel, conforme à leur conception de la nature humaine, non comme un produit de l'histoire, mais comme une donnée de la nature. Cette illusion a été jusqu'à maintenant partagée par toute époque nouvelle. ». Voir aussi Hegel, *la Raison dans l'Histoire* : « on suppose un état de nature et l'on s' imagine que l'homme y vit en possession de ses droits naturels, dans l'exercice illimité et la jouissance de sa liberté ? Cette conception ne se présente pas comme historiquement fondée ; en effet si on voulait la prendre au sérieux, il serait difficile de prouver qu'un tel état ait jamais existé dans le passé ou dans le présent. »

23 Godelier M. *La Part idéale du réel. Essai sur l'idéologique*. In: L'Homme, 1978, tome 18 n°3-4. De l'idéologie. pp.155-188 : « Pour qu'une activité sociale..joue un rôle dominant dans le fonctionnement et l'évolution d'une société ...il faut nécessairement qu'elle assume directement... la fonction de rapport de production »

24 En Afrique, la force de travail a surtout été constituée par la population locale dépossédée de l'usage des terres communes. Dans les Amériques, la population locale exterminée (surtout par les maladies venant d'Europe) a été remplacée par une importation massive d'esclaves venus d'Afrique pour constituer cette nécessaire force de travail.

25 Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, chap 24 *La prétendue accumulation initiale* , Paris, Editions Sociales, 1982,

26 Marx (ibid) : « Dans l'histoire de l'accumulation initiale, les moments qui font époque sont tous les bouleversements qui servent de leviers à la classe capitaliste en formation ; mais surtout ce sont les moments où de grandes masses d'hommes ont brusquement et violemment été arrachés à leurs moyens de subsistance et jetés, prolétaires hors-la loi, sur le marché du travail. Chacun sait que dans l'histoire réelle, le premier rôle est tenu par la conquête, l'asservissement, le crime et le pillage, en un mot, par la violence »

Continuation de l'expropriation-appropriation des moyens de production

Au début du capitalisme industriel, n'ayant pas trouvé la solution idéale, le capitaliste est très méritant d'après ce que décrit Marx dans tous ses écrits (*travail salarié et capital, Le Capitalisme*). Il risque une partie de sa fortune et il est un vrai capitaine d'industrie :

Dans *Travail salarié et Capital*, Marx écrit : « *Le capitaliste lui (à l'ouvrier tisserand) fournit le métier à tisser et le fil* » et plus loin « *« Le capitaliste achète avec une partie de sa fortune actuelle, de son capital, la force de travail du tisserand tout comme il a acquis, avec une autre partie de sa fortune, la matière première, le fil, et l'instrument de travail, le métier à tisser* ».

Dans *Le Capital*, Marx décrit un capitaliste qui paye de sa fortune et de sa personne : « *Revenons maintenant à notre capitaliste. Nous l'avons laissé alors qu'il venait d'acheter sur le marché tous les facteurs nécessaires au procès de travail, les facteurs objectifs ou moyens de production, le facteur personnel ou force de travail. De l'oeil averti du connaisseur, il a choisi les moyens de production et les forces de travail qui conviennent à son industrie particulière : filature, fabrication de chaussures, etc²⁷* ».

Tous ces propos de Marx décrivent un capitaliste qui mise sa fortune, prend des risques et de plus dirige « son » entreprise. C'est l'actionnaire de l'article 1832 du code civil : « *La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter* ». En reprenant les propos de Marx : « *des biens* » à savoir *une partie de sa fortune* » ; « *leur industrie* » à savoir « *l'oeil averti du connaisseur, [qui] a choisi les moyens de production et les forces de travail* » ; « *partager le bénéfice ou de profiter de l'économie* » à savoir recevoir des dividendes.

Mais comme l'écrit Marx dans « *Das Kapital, Band 2, Abschnitt 1, 1.4 Der Gesamtkreislauf* », c'est relou : « *Geldmachen ist das treibende Motiv. Produktion erscheint nur als notwendiges Übel dazu.* » soit « *Gagner de l'argent est le motif moteur. Pour cela, la production n'apparaît que comme un mal nécessaire* ».

Dans tous les écrits de Marx, le capitaliste et « son » entreprise ne font qu'un. L'entreprise n'a aucune réalité juridique. Concrètement, il n'y a qu'un seul compte en banque et la responsabilité juridique et financière du capitaliste est totale.

Mais Marx pense déjà que le rêve du capitaliste est de se libérer le plus possible de toutes ces lourdeurs et responsabilités tout en faisant du fric : « *Alle kapitalistischen Nationen ergreift periodisch ein Schwindel, den sie zur Geldmacherei frei von lästiger Produktion nutzen.* » soit « *Toutes les nations capitalistes ont périodiquement une chimère, celle de pouvoir faire du fric en se passant d'une production pesante ennuyeuse* ».

Eurêka ! Vers les années 1860, le capitaliste trouve LA solution ingénieuse²⁸ : la « responsabilité limitée » (tout en conservant l'inexistence juridique de l'entreprise !).

Le concept de « responsabilité limitée » et sa mise en œuvre dans les lois au 19. siècle (ex : en France, lois du 23 mai 1863 puis du 24 juillet 1867 ; en Angleterre lois de 1856 à 1862 sur les Joint-Stock Company limited) compte, d'après Y.N. Harari dans son célèbre ouvrage SAPIENS, « *parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité* » : Dans « *la légende de Peugeot* », il écrit « *Peugeot appartient à un genre particulier de fictions juridiques, celle des « sociétés anonymes à responsabilité limitée »*. *L'idée qui se trouve derrière ces compagnies compte parmi les inventions*

²⁷ Karl Marx, *Le Capital* 1, Chap. V - Procès de travail et procès de valorisation

²⁸ Après avoir tâtonné avec les sociétés à commandite comprenant des actionnaires à responsabilité limitée mais n'ayant aucun pouvoir (les commanditaires) et des actionnaires à responsabilité illimitée et ayant tous les pouvoirs (les commandités). La solution géniale est que tous les actionnaires sont à responsabilité limitée ET ont tous les pouvoirs sur une entreprise qui n'existe même pas en droit, qui n'a aucun pouvoir mais qui supporte tous les risques, financiers et juridiques.

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

les plus ingénieuses de l'humanité. ». Harari en explique les avantages : « *Si une voiture tombait en panne, l'acheteur pouvait poursuivre Peugeot, mais pas Armand Peugeot*²⁹. *Si la société empruntait des millions avant de faire faillite, Armand Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers. Après tout, le prêt avait été accordé à Peugeot, la société, non pas à Armand Peugeot, l'Homosapiens* » capitaliste !

Cette explication montre que la « responsabilité limitée » est en fait non pas une limitation des risques mais est un véritable transfert de responsabilité et des risques de l'investisseur-actionnaire à la société-entreprise, à son collectif de salariés, responsabilité pénale et économique. Toutefois ce transfert ne s'accompagne pas en retour d'un transfert de propriété du fait de la non réalité juridique de l'entreprise³⁰ : quel que soit le montant investi par l'investisseur-actionnaire il a toujours le pouvoir et est propriétaire de fait (de part sa possession des actions) de tous les moyens de production (locaux, machines, moyens informatiques, etc.), dont ceux acquis grâce aux « millions » empruntés : c'est l'entreprise, qui acquiert en empruntant, qui rembourse, et qui entretient à ses frais les moyens de production en plus, bien entendu, de payer salaires, charges, taxes et dividendes.

Au départ, le capitaliste verse sa mise (le **capital social**) sur le compte de l'entreprise. Certes, dans un premier temps, l'entreprise paye les premiers moyens de production (ex : locaux loués), les premiers salaires, un peu de matière première, grâce à la mise versée sur son compte d'entreprise. Ensuite, sous directive du capitaliste, c'est bien entendu l'entreprise, son collectif de salariés, qui SE paye SES salaires (dont ceux du personnel entretenant et réparant les moyens de production), SA matière première, SES machines supplémentaires, les charges et taxes diverses ET les **dividendes** et même le **rachat d'une partie des actions** du capitaliste. Tous ces paiements sont possible grâce aux produits des ventes et grâce aux emprunts contractés directement par l'entreprise et remboursés par elle. Tout cela sans que le capitaliste n'y rajoute un sous « *de sa fortune actuelle* ».

Il est donc très compréhensible que les investisseurs-actionnaires recourent à ces procédés plutôt que d'émettre des actions supplémentaires pour attirer d'autres investisseur-actionnaires avec qui certes ils partagent les risques mais également le pouvoir et la propriété³¹.

Bien qu'il n'ait pas rajouté un sous, le capitaliste est de fait propriétaire de toutes les machines supplémentaires en plus des premières entretenues en bon état de marche (sinon, que valent elles?).

Certes, le capitaliste peut parfois augmenter sa mise (lors d'une émission d'actions) mais si ça marche bien avec cette entreprise, il préfère miser *sa fortune actuelle* dans une autre.

Les deux fondements juridiques cités permettent la mise en œuvre de toutes sortes de procédés minimisant la mise du capitaliste pour l'acquisition de moyens de production (**effet de levier**), mais également pour l'acquisition d'autres entreprises (**rachat à effet de levier**) et enfin lui permettent même de récupérer une partie de sa mise (**rachat d'actions**) sans perte d'aucune de ses prérogatives et quitte à ce que l'entreprise s'endette pour cela.

Le flux financier du capitaliste à l'entreprise se compose du **capital social** social versé au départ et augmenté de de temps en temps (émission d'actions). Le flux financier de l'entreprise au capitaliste se compose des dividendes et des rachats d'actions. C'est ce circuit qui a été étudié par

29 Ex : le PdG de F.T. a été jugé et condamné, mais pas les actionnaires qui l'avaient nommé et missionné !

30 Voir J.P. Robé : publication *L'entreprise et le droit*, Puf, collection *Que sais-je ?* n 3442.) au cours du séminaire « *l'entreprise oubliée par le droit* » du 01/01/2001 de Vie des Affaires organisé « *grâce aux parrains de l'École de Paris* »

31 En 2016 investissement par émission d'actions : 22 M€, par emprunt : 297 M€ (source : LaTribune et Insee). De plus, il faut soustraire les « rachats » d'actions des émissions d'actions. Le bilan financier annuel d'une société permet de comparer facilement la contribution effective des actionnaires (le capital social) et les actifs de l'entreprise, dont la plus grande partie sont des moyens de production ; ex : bilan 2021 de Carrefour : total actif (47 668 M€), financé par les actionnaires à hauteur du capital social (1940 M€) et le reste, soit plus de 45000 M€, par le collectif de salariés. Ne sont pas pris en compte dans le bilan les moyens de production loués par le collectif de salariés (ex : locaux).

Marx : le circuit de la **plus-value** et de son extorsion.

Néanmoins, à côté de ces flux doivent être rajoutés les moyens de production qui croissent, qui sont entretenus et améliorés, **moyens de production à la disposition du capitaliste** bien qu'ils soient financés essentiellement par l'entreprise et son collectif de salariés.

Ce deuxième circuit n'a pas pu être étudié par Marx : dans son analyse, le capitaliste et « son » entreprise ne font qu'un. Ce deuxième circuit aurait pu être étudié par les marxistes ultérieurs (voir le chapitre précédent *Brève histoire des discours marxistes*).

En outre, la « responsabilité limitée » permet l'arrivée de capitalistes qui n'ont en rien la fibre de grand capitaine d'industrie³². Le capitaliste, dans sa fonction, n'a pas « *l'œil averti du connaisseur* » qui « *a choisi les moyens de production et les forces de travail qui conviennent à son industrie particulière* », il n'est pas le PdG : il nomme le vrai PdG³³, le missionne (ex : pour tenir l'objectif de maximiser dividendes et rachat d'actions, faire tout pour minimiser les « coûts » salariaux) et peut le « débarquer » à tout moment sans préavis ni raison à donner³⁴.

Ce monopole d'acquisition des moyens de production réalisé de fait par les procédés permis par la « responsabilité limitée » (ex : effets de « levier », rachat d'actions) est le pré-requis nécessaire pour une mise en œuvre du circuit de la plus-value, le seul étudié par Marx : il permet le rapport salarial de subordination de ceux qui n'ont plus que leur force de travail à proposer.

Il permet également des mouvements rapides et aléatoires de capitaux dans la sphère financière et au gré des affects des capitalistes. Ces capitaux portent la propriété de TOUS les moyens de production mais leur valorisation dépend beaucoup moins de ces moyens (car ils n'y contribuent que peu) que des affects du capitaliste. L'économie réelle est prise et parfois emportée dans les soubresauts affectifs de la finance³⁵.

En effet, le rêve d'être « *frei von lästiger Produktion* » et de vitesse des investissements évoqué par Marx se réalise aussi de nos jours dans la sphère financière, dans le marché secondaire, avec des « produits » financiers de toute sorte et le trading « électronique » (« *Plate-forme électronique de trading* »)³⁶. Ce rêve se réalise également dans la sphère de l'économie réelle (ex : implémentation d'un lean management : minceur, agilité, flexibilité)³⁷ et parfois au détriment de PdG trop adeptes d'une logique industrielle ou sociale et pas assez d'une logique « financière »³⁸.

Production et reproduction de la force de travail

C'est bien beau de posséder les moyens de production ! Encore faut-il les faire marcher et pour cela il faut s'assurer la subordination de la force de travail. Toutefois, avant de subordonner cette force de travail, il faut d'abord dicter et maîtriser sa (re)production au moindre coût et au moindre effort en sous-traitant cette tâche à la société, à la famille et à la femme en particulier, en s'y

32 Soulignons que la grande majorité des actionnaires, en particulier de P.M.E., sont également les dirigeants de leur entreprises. Seule une minorité, en considérant également les fonds d'investissements, n'ont que la fonction d'investisseurs mais ils sont dominants, que ce soit en propriété ou par les procédés légaux qu'ils ont poussés et qu'ils utilisent (effet de levier, achat par effet de levier, rachat d'actions, etc...).

33 Karl Marx (*Le Capital*, Livre I, chap 11 « coopération » : « *Le haut commandement dans l'industrie devient un attribut du capital, comme, à l'époque féodale, le haut commandement dans des choses de la guerre et de la justice était un attribut de la propriété foncière* »)

34 Ex : P. Suard (Alcatel) en 1995 ; E. Faber (Danone) en 2021

35 Voir article [\(D-6\) Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#)

36 D'après « *Alternatives économiques* » du 13/09/2014 : « *en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, le volume des échanges d'actions est presque 100 fois plus important que l'investissement* »

37 Voir [article \(C-1-c\)](#) Logique financière vs logique productive

38 Ex : P. Suard (Alcatel) en 1995 ; E. Faber (Danone) en 2021

impliquant financièrement le moins possible car cela coûte un « *un pognon de dingues* »³⁹.

L'idée géniale au début du capitalisme industriel a été de renvoyer la femme en son foyer et de lui assigner son rôle prioritaire : faire naître et s'occuper de produire de la force de travail. Au titre d'un travail gratuit, bien sûr, car cette mission est naturelle et éternelle.

Le Capitaliste s'attache à contribuer au minimum à ce qui coûte un « pognon de dingue », depuis s'offusquer d'un État trop dispendieux envers des assistés et inspirer des mesures fiscales qui lui sont favorables, jusqu'à délocaliser et faire faire de « l'évasion fiscale » par « ses » entreprises.

Mais que dit Marx ?

A propos de la force de travail, Marx prend acte que « *la classe ouvrière est dans l'impossibilité de prendre la résolution de ne pas faire d'enfants, sa situation fait au contraire du désir sexuel son plaisir principal et le développe exclusivement* »⁴⁰ et souligne que « *La grande industrie a constamment besoin d'une armée de réserve d'ouvriers non occupés pour les moments de surproduction* » et donc que « *La surpopulation est donc dans l'intérêt de la bourgeoisie* ».

Sur ce sujet, Marx ne va hélas pas plus loin : il n'analyse pas le circuit de reproduction de la force de travail et ce dans *le cadre de la reproduction sociale*. C'est ce que regrettent des historiennes et philosophes matérialistes et féministes comme Silvia Federici et Tithi Bhattacharya⁴¹. Pour Tithi Bhattacharya il semble « *que la clé pour développer une compréhension assez dynamique de la classe laborieuse est le cadre de la reproduction sociale. Il est essentiel de reconnaître que les travailleurs et travailleuses ont une existence au-delà du lieu de travail dans notre approche de la classe laborieuse* ». Enfin, en citant d'autres auteurs comme M. A. Lebowitz⁴², elle pose l'existence d'un second circuit : « *Mais qu'en est-il du circuit de reproduction du travail salarié ? L'unicité de la force de travail réside dans le fait que, bien qu'elle ne soit pas produite et reproduite par le capital, elle est vitale pour le circuit de production de ce dernier. Lebowitz remarque ici qu'il manque un circuit de production et de reproduction : celui de la force de travail. Marx aurait peut-être abordé cette question dans des ouvrages ultérieurs au Capital* ».

Que se passe t'il aujourd'hui ?

Les procédés confiscatoires du capitalisme initiés lors de l'expropriation-appropriation primitive sont continuellement en œuvre dans le capitalisme actuel. Ces procédés peuvent se décliner en trois circuits qui fondent le capitalisme actuel : (1-) *circuit de production des biens et des services générant la plus-value*, (2-) *circuit de production et de reproduction de la force de travail*, (3-) *circuit de production et de reproduction des moyens de production*. Le « bon » fonctionnement du circuit (1-) principal, celui générant la plus-value et qui est bien visibilisé par les flux financiers, est lié aux procédés confiscatoires similaires des deux circuits (2-) et (3-) relatifs à tous les moyens de production : transférer le boulot à des « invisibles », non existants, femmes et entreprises, ou vilipendé (État providence) mais en recueillir les fruits.

(A-) De nos jours le *circuit de production et de reproduction des moyens de production*, est toujours fondé sur des expropriation-appropriations, (1-) celles faites grâce à la « responsabilité limitée » et à la non existence juridique de l'entreprise (permettant au capitaliste de s'approprier la contribution de celle-ci) permettant d'inventer des « techniques » financières avantageuses, ex : rachat d'actions en 1998 ; (2-) en s'appropriant d'autres bien communs, ex : forêts amazoniennes,

39 Président Macron le 13 juin 2018.

40 Karl Marx, *Travail salarié et capital* (1849)

41 Silvia Federici (*Caliban and the Witch : Women, Body and Primitive Accumulation*) (https://en.wikipedia.org/wiki/Caliban_and_the_Witch); Tithi Bhattacharya (*Avant 8 heures, après 17 heures*).

42 Lebowitz Michael A., *Beyond Capital: Marx's Political Economy of the Working Class*, 2e édition, Basinst 1 Palgrave Macmillan, 2003 [1992]

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

eau, pétrole, matières premières, le vivant et bientôt l'air qu'on respire.

Pour appréhender la continuité des modalités d'appropriation, voir notre article [Permanence de l'appropriation initiale sans scrupules](#).

(B-) De nos jours le *circuit de production et de reproduction de la force de travail* fonctionne très bien : la première fonction de la femme est d'être mère pour faire et élever des enfants. Pour optimiser le processus de production de la plus-value, il vaut mieux que ce processus de production de la force de travail soit peu coûteux : De multiples discours naturalisants légitiment cette production en travail gratuit et même invisibilisé à accomplir dans la sphère privée. Ce processus continue néanmoins dans la sphère sociale (éducation, santé) : toujours poussé par le même désir d'accumulation maximal, le Capital s'attache à contribuer au minimum à ce qui coûte un « pognon de dingue », depuis s'offusquer d'un État trop dispendieux envers des assistés et inspirer des mesures fiscales qui lui sont favorables, jusqu'à délocaliser et faire faire de « l'évasion fiscale » par « ses » entreprises.

C'est en mobilisant nos [thèses](#) pour se poser les « bonnes » questions que nous avons construit ce scénario poussé par les désirs de persévérer dans son être (([thèse \(5-a\)](#)) (que ce soit le capitaliste ou l'ouvrier) de s'associer ([thèse \(2-a\)](#)), de maîtriser les choses ([thèse \(2-b\)](#)) avec l'énoncé moral « chacun pour moi » ([thèse \(5-c\)](#)), « l'accord » sur ce mode d'association étant plutôt obtenu par un rapport de force, voire par la violence ([thèse \(6-b\)](#)).

Remarque : Notre scénario s'est concentré sur le capitaliste, sans insister sur deux autres protagonistes, « prolétaires » et l'État, pour construire un scénario plus complet avec des rapports de force, des guerres de paysans ou des grèves à la Ricamarie⁴³, des connivences, etc...

Prolétaires : A la vue de la situation actuelle, il est assez facile de voir leurs affects et leurs prémisses déterminantes « majoritaires : désir de persévérer dans son être et soumission, soumission le plus souvent vécue de manière assez clairvoyante (pas « aliénée ») pour provoquer de temps en temps de l'indignation, de la révolte, etc...Malheureusement, indignation et révolte sont des affects passifs poussant à faire un peu n'importe quoi s'ils ne poussent pas à éprouver des affects communs actifs (ex : désir) d'intensité suffisante pour s'associer puissamment.

L'État : l'emprise des désirs et des prémisses des « capitalistes » fait que les prémisses de l'État rejoignent celles des « capitalistes » soit par adhésion, soit par soumission à cette emprise (L'État n'y peut rien). Les prémisses « soucis du bien commun » et « justice sociale », façon J. Rawls, largement majoritaires dans la population, ne sont pas ceux de l'« État capitaliste ». Chacun ayant sa raison (État et population) fondées sur des prémisses antagonistes (les prémisses « nécessités de la nature » des uns ne sont pas reconnues par les autres). Aussi, la délibération raisonnable habermassienne n'est plus guère possible, ni même le consensus par recoupement de Rawls.

Comme l'écrit F. Lordon⁴⁴ sur ce que propose B. Friot :

« Friot veut planter son innovation dans le capitalisme pour l'y faire prospérer. En pariant que son dynamisme évolutionnaire sera soutenu par ses bonnes propriétés politiques. Et finira par gagner tout le terrain Mais c'est un rêve merveilleux. Qui suppose que, fair play, les forces capitalistes s'inclineront dans un débat de visions à la loyale, reconnaîtront que la proposition alternative a su être meilleure, s'est montré plus convaincante et a, normalement, triomphé. Or voilà : le capitalisme n'est pas « sport ». Que sa proposition soit merdique pour la majorité de la population, le cas échéant pour la planète ou l'univers entier, il s'en contre-tape ».

43 Dans la banlieue de Saint Étienne, grève des mineurs de charbon ayant inspiré Zola pour écrire *Germinal*.

44 F. Lordon : article « ouvertures » du 29/05/20 de « La pompe à Phynance »

Sortie du capitalisme⁴⁵

Ce scénario repose sur deux prémisses banales (et déjà acceptées par tous) pour au moins sortir de ce qui est la caractéristique fondamentale du capitalisme, celle évoquée dans le scénario précédent, à savoir le monopole d'acquisition des moyens de production par le capitaliste par appropriation de toute la contribution de l'entreprise à ces moyens de production.

La première prémisses de ce scénario est fondée sur la [thèse \(5-c\)](#) (droits fondamentaux et impératif catégorique kantien) et peut avoir l'énoncé suivant : *toute personne humaine physique ou morale concernée par n'importe quelle institution ou agir humain doit être sujet de droit de toute législation à propos de cette institution ou agir*⁴⁶.

La deuxième prémisses de ce scénario est dérivée de J. Locke⁴⁷ : le « *droit de propriété ... serait le fruit du travail, donc qu'il sanctionnerait un mérite* »⁴⁸. C'est d'ailleurs ce qui est déjà appliqué pour l'acquisition de toute chose par des particuliers et des associations (qui sont des personnes morales sujets de droit). Les énoncés et les lois relatifs à la propriété et à ses droits sont donc inchangés mais l'entreprise, son collectif de salariés, est sujet de droit comme les actionnaires et donc avec les mêmes droits (de propriété) et devoirs.

Ces deux prémisses ne sont donc plus fondées sur l'énoncé « chacun pour moi » qui inspire le capitalisme mais sur le « chacun pour soi selon sa contribution ».

Ce ne sont donc pas la propriété et les droits qui vont avec qui sont remis en cause mais la concentration de ceux-ci en peu de mains, celles des « capitalistes ».

Rappel : Le « chacun pour moi » est mis en place par la « responsabilité limitée » ou plutôt responsabilité transférée des actionnaires à une entreprise qui n'est rien juridiquement : les actionnaires sont donc toujours maîtres de tout. Le « chacun pour soi selon sa contribution » est mis en place par la « responsabilité ET propriété partagées » au prorata de la contribution de chacun, actionnaires et société-entreprise, tous sujets de droit.

Ces deux prémisses fondent un alinéa 3 de l'article 1832 du code civil⁴⁹.

Les engagements financiers des actionnaires (capital social) d'un côté et de l'entreprise de l'autre (emprunts, bénéfices réinvestis, salariés en charge des moyens de production) donnent droit de propriété sur les moyens de production au prorata des engagements contributifs de chacun. La responsabilité juridique (civile et pénale) est également partagée (et non transférée totalement à l'entreprise). L'entreprise, son collectif de salariés, devient alors copropriétaire et coresponsable des décisions prises, au prorata de sa contribution. Année après année, sa contribution étant incessante, l'entreprise, son collectif de salariés, devient de plus en plus majoritaire en propriété et en décision. Cela sonne une fin progressive de la concentration des patrimoines, du rapport salarial de subordination et, selon les désirs du collectif de salariés, des objectifs poussés par les seuls désirs des capitalistes, le collectif de salariés ayant certainement d'autres désirs.

45 Ce scénario est décrit plus précisément dans l'[article \(C-1-b\) Acquisition des moyens de production](#).

46 Énoncé fondé sur l'impératif catégorique de Kant selon la formulation (Selbstzweckformel) : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité comme une fin, et jamais simplement comme un moyen* ». « *comme une fin* » donc sujet de droit ; « *comme un moyen* » donc objet de droit. C'est ce que rappelle J.P. Robé : « *le système juridique est fait d'un ensemble d'objets de droit ..et de sujets de droit - les individus et les personnes morales, ces derniers ayant des droits sur les objets de droit.* ».

47 Dans le cinquième chapitre Of Property, du *Second traité du gouvernement civil* (1690)

48 D'après Pierre Crétois, auteur de « *La Part commune – Critique de la propriété privée* »

49 Futur alinéa 3 de l'article 1832 du CC : « *Dès que la société-entreprise est constituée [KBis établi], son collectif de salariés est une personne morale sujet de droit associée à l'entreprise commune : toute contribution du collectif de salariés aux actifs de l'entreprise est considérée comme une affectation par celui-ci à l'entreprise commune de leur industrie et ce en vue, comme les autres associés et chacun selon sa contribution, de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.* »

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

L'article (C-1-b) *Actionnaires et entreprise propriétaires des moyens de production selon leur contribution* montre que ce simple scénario s'applique également à une société-entreprise déjà existante : à partir d'une année A0, la contribution année après année de l'entreprise aux moyens de production est prise en compte et elle devient ainsi de plus en plus propriétaire et décisionnaire, appropriation plus ou moins rapide selon le solde, année après année, de la contribution des actionnaires : leur augmentation du capital social. De plus, la contribution de chacun, actionnaires et collectif de salariés, est dépréciée année après année comme le sont les moyens de production correspondant à ces contributions.

Nouvelles stratégies de prise de contrôle

Notre proposition « responsabilité et propriété partagées⁵⁰ au prorata de la contribution de chacun » (actionnaires et entreprise (collectif de salariés)) conduit à quelques changements majeurs quant à la prise de contrôle de tous les facteurs de production (moyens matériels et force de travail) par les uns ou les autres.

Avant cette évolution, la prise de contrôle de l'entreprise ne se jouait qu'entre actionnaires (actionnaire majoritaire, etc ..). De plus, pour minimiser sa mise, l'actionnaire pouvaient utiliser diverses techniques financières : effet de levier et rachat d'actions.

Avec cette évolution, la prise de contrôle de l'entreprise se joue surtout entre les actionnaires et le collectif de salariés de l'entreprise et uniquement sur la contribution effective de chacun. En effet, les techniques financières « effet de levier » et « rachat d'actions » se traduisent par une contribution importante de l'entreprise : elles permettent certes à l'actionnaire de diminuer sa mise mais la contribution de l'entreprise est maintenant bien comptée. Enfin, la responsabilité judiciaire (au pénal et au civil) est partagée par tous les contributeurs.

La seule contribution possible des actionnaires est de verser puis d'augmenter le capital social (appelé CPA (« Capital productif de l'actionnaire »)) pour le distinguer du CPE (capital productif de l'Entreprise) maintenant reconnu).

La contribution minimum de l'entreprise est l'entretien, la maintenance, la location de moyens de production. Elle peut contribuer de manière plus importante à ceux-ci, comme actuellement, en ré-investissant une partie de la valeur ajoutée et en empruntant, puis en remboursant, pour investir. Rappelons que, actuellement, l'investissement des entreprises uniquement par emprunt est de 13 quand l'apport des actionnaires est de 1⁵¹. Enfin, il est considéré que toute aide de l'État « aux entreprises » (subventions, déductions fiscales) l'est effectivement à la personne morale « entreprise »⁵². Toute aide de l'État à l'entreprise est comptée comme contribution de celle-ci au fur et à mesure des dépenses engagées grâce à cette aide.

Pour rester majoritaires, il est nécessaire pour les actionnaires de contribuer en permanence aux moyens de production en utilisant le seul procédé disponible : augmenter leur CPA (« Capital productif de l'actionnaire », anciennement capital social). Les actionnaires, lorsqu'ils sont majoritaires, peuvent désirer le faire sans trop déboursier, ex : en minimisant à outrance les charges et engagements de l'entreprise (recherche, formation) pour maximiser les bénéfices du compte de

50 Néanmoins, ce partage conduit donc l'entreprise à porter une responsabilité illimitée, celle des actionnaires étant limitées.

Concrètement, de même qu la responsabilité illimitée d'une personne physique allait jusqu'à sa ruine personnelle et le « déshonneur », la responsabilité illimitée de l'entreprise va jusqu'à sa mort (liquidation) et la mise au chômage de tout son personnel, alors même qu'elle n'a aucun pouvoir sur son destin.

51 En 2016 investissement par émission d'actions : 22 M€, par emprunt : 297 M€ (source : LaTribune et Insee). De plus, il faut soustraire les « rachats » d'actions des émissions d'actions.

52 Si l'État veut aider les actionnaires, il le fait directement, ex : allègement de l'ISF ou « flat tax ». Actuellement, toute aide à l'entreprise est de fait une aide aux actionnaires, l'entreprise n'étant pas sujet de droit.

résultat afin de se faire verser un maximum de dividendes, dividendes aussitôt utilisés pour augmenter leur CPA. Toutefois, ce processus est très visible, coûte cher fiscalement (impôts sur les bénéfices de 25% à 33%) et est mal perçu car il montre un taux de profit du capital très important. Ils peuvent aussi interdire à l'entreprise d'emprunter, le remboursement de l'emprunt, intérêt et capital, augmentant d'autant la contribution de l'entreprise et donc son contrôle sur l'entreprise. Ils doivent alors emprunter eux-même, personnellement, s'il y a nécessité d'investir. C'est un grand changement par rapport aux procédés actuels : Si l'actionnaire veut posséder 100, il doit lui-même payer 100⁵³, comme tout le monde dans la vraie vie, pas celle de la sphère financière !

Afin de rester majoritaires en recyclant dans l'entreprise la plus grande partie de leur dividendes, en prélevant sur leur fortune personnelle ou en empruntant personnellement, les actionnaires deviennent alors les « vrais » entrepreneurs tels que décrits par Marx et dans la littérature néo-libérale. Quels que soient ceux qui contribuent le plus, actionnaires ou collectif de salariés, le processus d'investissement et d'acquisition par les uns et les autres des moyens de production devient beaucoup plus transparent : les montants des flux financiers correspondent réellement aux moyens mis en œuvre. De plus, le collectif de salariés est membre du C.A. du fait au moins de sa contribution permanente à tout ce qui concerne l'entretien, la maintenance, la location de moyens de production. **Tout cela conduit à adopter une logique de production et non une logique financière pour manager une entreprise**⁵⁴. Enfin, dans tous les cas, la cause structurelle de concentration des patrimoines et d'instabilité financière, le monopole d'acquisition des moyens de production par l'actionnaire, disparaît.

Prise en compte de l'environnement économique et financier

Quels que soient ceux qui la contrôlent, actionnaires cupides et sans scrupule ou collectif de salariés démocratique et solidaire, l'entreprise vit dans un environnement économique et financier qui est tel qu'il est : il faut faire avec comme il faut faire avec toute nécessité de la nature y compris des impondérables et autres « forces majeures » ([thèse \(5-b\)](#)). Si le collectif de salariés a le pouvoir, il faut espérer que la prise en compte de tout cela se fera en se serrant les coudes, en protégeant les plus vulnérables et avec l'aide d'un État assez protecteur. A titre d'exemples, nous analysons quatre sujets : (1-) concurrence due aux désirs de choix des clients , (2-) « forces majeures », (3-) investissements, (4-) unité légale d'une multi-nationale.

(1-) Dans le cadre d'une concurrence « non faussée » due aux désirs de choix des clients, il faudra tenir compte de biens et de services qui n'intéressent plus personne pour toutes sortes de raisons (ça ne sert plus, trop cher, il y a mieux, etc...).

(2-) La gouvernance mise en place, plus ou moins démocratique et participative, devra également tenir compte d'impondérables, de « forces majeures », nécessitant des réponses rapides et parfois déchirantes, ex : difficultés techniques insurmontables ou choix technologique erroné, nouvelles contraintes écologiques, catastrophe naturelle.

(3-) Par contre, il n'y a pas trop à craindre d'un éventuel manque d'investisseurs effrayés : actuellement, la plus grosse partie des investissements est faite par les entreprises elles-mêmes et les critères bancaires (en particulier si nos propositions s'appliquent aux banques) sont relatifs à l'entreprise (ses produits, ses outils, sa gouvernance et sa main-d'œuvre) et non à ses propriétaires. D'ailleurs, des propriétaires plus stables, tel le collectif de salariés pour qui la pérennité de l'entreprise est primordiale ([thèse \(5-a\)](#)), sont beaucoup plus rassurants que les actionnaires

53 « Depuis l'oeuvre de Mauss sur le don, l'obligation de rendre ce qui est donné est décrite dans la littérature anthropologique comme condition primordiale de toute institution humaine » (E. Bernier dans *Politique et Sociétés*, vol. 37, no 1, 2018)

54 Voir notre [article \(C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#)

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

changeants et non responsables actuels (« responsabilité limitée »).

Enfin, l'évolution proposée supprime toute logique financière et toute la dépendance des entreprises concernées au marché secondaire (celui des produits financiers) de la sphère financière : elles seront beaucoup moins vulnérables aux soubresauts affectifs de celle-ci. (voir [article \(D-6\)](#)).

(4-) Les flux financiers entre unités légales (dont une « maison mère ») dans plusieurs pays d'une même multi-nationale sont déterminants au niveau du compte de résultat de chacune. Ces ITP (Interhouse Transfert Price) concernent toutes sortes d'échanges (produits dont outillages et pièces détachées, services réels ou fictifs, etc..) et les prix sont fixés, par le Head Quarter, selon de multiples objectifs, ex : faire en sorte qu'une unité légale soit très bénéficiaire dans un pays de faible fiscalité, et très peu, ou même être à perte, dans un pays à forte fiscalité sur les bénéfices⁵⁵. Toutefois, avec notre proposition, cette arme est à double tranchant : (a-) un flux financier positif d'une unité légale vers les autres, dont la maison-mère, diminue d'autant ses bénéfices et accélère donc la prise de contrôle de cette unité légale, de cette entreprise, par le collectif de salariés, (b-) si l'unité légale vend à bon prix beaucoup de produits et services aux unités légales d'autres pays, elle fera des bénéfices : la situation est alors celle décrite dans le paragraphe précédent à propos de la prise de contrôle.

Analyse du manifeste des économistes atterrés

Ce manifeste montre la très bonne connaissance de ses auteurs⁵⁶ de la complexité et de la sophistication de la sphère financière. Toutefois, l'approche très « financière » de ce manifeste se préoccupe beaucoup plus des États que de l'économie réelle, alors que cette sophistication n'est possible que par la quasi déconnexion de la finance d'avec l'économie réelle : cette sphère financière est la mise en œuvre de la chimère ou escroquerie (*Schwindel*) évoquée par Marx, au moins pour s'affranchir le plus possible des lourdeurs et contraintes de l'économie réelle. Néanmoins, il faut quand même commencer par capter de la richesse, « faire du fric » ! Malheureusement, ce manifeste ne s'occupe pas de ce détail : il dénonce une finance non ancrée dans la réalité économique, qui prétend néanmoins être experte et bienfaitrice et qui fait tout pour que l'État ne confisque pas trop les richesses qu'elle s'accapare. C'est l'objet du premier paragraphe de cette annexe que de creuser le processus d'accaparement des richesses par quelques questions-réponses avant d'analyser en conséquence ce manifeste.

Questions préalables sur l'origine de la richesse captée par la finance

Les questions-réponses suivantes ne concernent que la « vraie » richesse, celle issue de l'économie réelle, et non celles un peu virtuelles issues, par exemple, de la vente d'actions et autres produits financiers entre financiers.

(1-) Transfert de richesses réelles captées par les financiers ? dividendes et rachat d'actions.

(2-) Quelle est cette richesse ? Une partie plus ou moins importante de la richesse créée, selon les désirs de la finance, valeur ajoutée issue du travail des salariés. Le capitaliste accumule cette richesse.

(3-) Ce transfert est à quel titre ? Le financier a la totale maîtrise des moyens de production car il en est de fait propriétaire⁵⁷.

⁵⁵ Ce procédé légal est autrement plus efficace et discret que l'évasion fiscale pour minimiser les impôts à payer.

⁵⁶ Ph. Askenazy (CNRS), Th. Coutrot (Conseil scientifique d'Attac), A. Orléan (CNRS, EHESS), H. Sterdyniak (OFCE)

⁵⁷ Nous écrivons souvent que le capitaliste est propriétaire des moyens de production ou tout comme. Compte tenu d'objections juridiques disant que le capitaliste n'est propriétaire que des actions, nous faisons ce raccourci pour montrer que le capitaliste se

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

(4-) Comment devient-il propriétaire des moyens de production ? (a-) Selon les économistes classiques ainsi que Marx et les marxistes : il consacre une partie de sa fortune pour acheter tous ces moyens de production (*nous montrons plus loin que cette réponse (a-) est une fausse évidence et nous proposons une réponse (b-) déjà exposée dans la littérature pour investisseurs astucieux*)

(5-) Et au début du début du capitalisme, d'où est venue cette fortune ? Pour Marx, de l'accumulation primitive : expropriation-appropriation par les nobles des terres communales⁵⁸ (enclosures en UK), faite en usant de violence⁵⁹ selon celui-ci.

Remarque : le terme « accumulation » primitive n'est donc pas approprié. Il s'agit d'une « expropriation-appropriation primitive », « expropriation » car il ne s'agit pas d'un échange marchand : les communautés paysannes n'ont pas été dédommagées pour cela. D'après Marx et les marxistes, cela ne se serait produit qu'une fois. Ensuite, réponse à la question (4-), le capitaliste aurait toujours consacré une partie de sa fortune, alimentée certes par les dividendes reçus, pour acquérir toujours plus de moyens de production, acquisition complète légitimant ses droits de propriétaires. Hors, cette évidence est fausse. Il n'est que de lire, pour s'en convaincre, (a-) les écrits d'investisseurs astucieux conseillant les mécanismes d'effet de levier et de rachat d'actions, et (b-) les chiffres indiquant que les investissements directement réalisés par les entreprises (en empruntant) sont au moins 13 fois supérieurs à ceux par émission d'actions (avec rachat d'actions à soustraire). Néanmoins, grâce au concept de « responsabilité limitée » et de l'inexistence juridique de l'entreprise quant au droit de propriété, la totalité des moyens de production permis par ces investissements de l'entreprise sont à l'entière discrétion du capitaliste, et ce sans échange marchand de quoi que ce soit avec celle-ci : il s'agit bien là d'une expropriation-appropriation qui se perpétue, appropriation identique à celle faite au détriment des paysans du 17. siècle, des indiens des Amériques et des paysans africains.

D'où le complément de réponse (b-) à la question (4-) : du fait d'une mise de fond qui peut être minimale, le capitaliste (l'ensemble des actionnaires associés) s'approprie en permanence les moyens de production auxquels contribue l'entreprise en y consacrant ses biens et industrie : emprunts, réinvestissement direct d'une partie de la valeur ajoutée, maintenance, amélioration, extension de ces moyens de productions et des actifs en général. Cette appropriation des moyens de production est le principal transfert de richesse, loin devant les dividendes de la réponse (1-) entre l'économie réelle et la finance. C'est un transfert invisible : son effet est un peu visible avec la valorisation boursière des actions : outre sa dépendance aux affects des capitalistes, cette valorisation est sensible aux actifs de l'entreprise, en particulier dans un projet de vente à la découpe.

Analyse du manifeste des économistes atterrés (fausses évidences et mesures)

(1-) les marchés financiers sont efficaces

Dans l'analyse faite, il n'y a pas de description claire des critères « d'efficacité » d'allocation des capitaux, aussi bien des critères des financiers-investisseurs que des critères souhaités par les auteurs de ce manifeste.

cache derrière son petit doigt juridique : la propriété de l'ensemble des actions par le capitaliste lui donne droit de jouir et disposer des moyens de production de la manière la plus absolue. Ce droit est la définition même de la propriété selon l'article 544 du Code Civil (« La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements »).

58 Une expropriation-appropriation similaire à eu lieu en Amérique par les colons au détriment des indiens. Voir [article \(C-1-1\)](#) les trois circuits du capitalisme

59 Voir Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, chap 24, Paris, Editions Sociales, 1982,

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

En effet, selon ces auteurs, « *le capital s'investit dans les projets les plus rentables et délaisse les projets les moins efficaces* ». L'objectif semble donc être une bonne rentabilité du capital investi, ce qui est assez banal si l'on ne précise pas ce que sont les « projets ». Le béotien pense, par exemple, « projet industriel innovant ». Toutefois, lorsque il est écrit ensuite que « *L'erreur majeure de la théorie de l'efficacité des marchés financiers consiste à transposer aux produits financiers la théorie habituelle des marchés de biens ordinaires.* » on peut présumer que ces « projets » manipulent surtout des produits financiers à l'intérieur de la sphère financière et non des projets directement liés à la M&D de biens et de services. Cette présomption est étayée par les faits : la part des flux financiers de la sphère financière directement vers la sphère de M&D de biens et de services est négligeable comparée à tous les flux financiers confinés dans la sphère financière.

C'est peut-être pour cela que parmi les quatre mesures préconisées trois ne concernent que la sphère financière et seule la n°3 évoque un lien entre sphère financière et sphère de production : « *limiter les transactions financières à celles répondant aux besoins de l'économie réelle* ».

Encore faut-il distinguer ces transactions « *répondant aux besoins de l'économie réelle* ». Nous proposons trois distinctions principales.

(1-) Emprunts bancaires et obligataires contractés directement par les entreprises pour investir en moyens de production ou assurer leur survie ET NON pour « racheter » des actions de leurs actionnaires : ce lien finance-industrie est fort non pas au moment de l'emprunt (il s'agit d'un crédit, d'une création monétaire) mais au moment du remboursement (fait grâce au prélèvement d'une partie de la richesse produite). La survie et la prospérité de la sphère financière dépend surtout de ces remboursements et ces remboursements sont, selon nous, les liens les plus déterminants entre ces deux sphères : sans ces remboursements, la sphère financière s'effondre.

(2-) Augmentation de capital (lors d'émission d'actions), à savoir argent qui tombe vraiment dans les caisses de l'entreprise : ce lien finance-industrie est assez faible car (A-) les montants en jeu sont très inférieure (a-) à ceux de l'ensemble des flux financiers, (b-) aux emprunts directs des entreprises (point (1-)) pour investir ou pour sa survie, (B-) très faible corrélation entre le capital social et les actifs (moyens de production) de l'entreprise : ces actifs sont surtout acquis (a-) grâce aux transactions (1-), (b-) au réinvestissement d'une partie de la richesse produite et enfin (c-) aux travaux de maintenance, d'adaptation, d'extension de ces moyens de production. Néanmoins, en y ayant contribué qu'au minimum, le capitaliste a ces moyens entièrement à disposition.

(3-) Emprunts bancaires et obligataires contractés par des actionnaires pour participer à une émission d'actions pour une entreprise (et non pas pour, par exemple, racheter des actions à d'autres : dans ce cas, pas un sous ne va à l'entreprise) : ce lien finance-industrie est très très faible, d'autant plus faible que les actionnaires usent de nombreux procédés pour de fait faire prendre en charge leurs emprunts personnels par l'entreprise.

Ces trois distinctions ne sont pas faites dans ce manifeste. On présume que cette mesure n°3 ne conteste que les transactions suivantes : émissions d'actions (après soustraction des rachats d'actions et des dividendes). De nos jours, le solde de ces transactions est positif pour le financier. Par contre, cette mesure n°3 ne conteste pas les emprunts contractés directement par l'entreprise (mais pas pour « racheter » des actions) puisqu'ils répondent « *aux besoins de l'économie réelle* ».

(2-) les marchés financiers sont favorables à la croissance économique

Nous sommes entièrement d'accord pour affirmer que cette « évidence » est fautive⁶⁰. Par contre, l'affirmation suivante est à compléter : « *Le ROE (Return on Equity, ou rendement des capitaux*

60 Voir notre [article \(C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#)

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

*propres) de 15% à 25% est désormais la norme qu'impose le pouvoir de la finance aux entreprises et aux salariés. La liquidité est l'instrument de ce pouvoir, **permettant à tout moment aux capitaux non satisfaits d'aller voir ailleurs.** ».* Même si le ROE procuré par une entreprise lui est satisfaisant, le capitaliste ira mettre ses capitaux disponibles ailleurs tant que l'entreprise satisfaisante se débrouille toute seule pour investir car de toute manière il en reste totalement maître. S'il lui manque quelques liquidités pour « *aller voir ailleurs* », il peut même en soutirer à l'entreprise avec au moins deux procédés : (1-) rachat d'actions quitte à ordonner à l'entreprise de s'endetter pour cela, (2-) mettre en place un « lean management » afin de récupérer du cash par diminution drastique du working capital, ex : stocks réduits au minimum : la générosité d'une entreprise envers le capitaliste lui permet justement « *d'aller voir ailleurs* ». Naturellement, si le capitaliste ne la trouve pas assez généreuse, il prendra la seule mesure possible qui lui permettra ensuite « *d'aller voir ailleurs* » : vendre ses actions à d'autres (transparent pour l'entreprise).

Deux mesures proposées ont un lien avec la sphère MàD de biens et de services :

« **Mesure n° 5** : renforcer significativement les contre-pouvoirs dans les entreprises pour obliger les directions à prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Nous pensons que le premier *contre-pouvoir* à introduire dans l'entreprise est celui du collectif de salariés. Nous pensons surtout que ce doit être un « vrai » pouvoir, le même que celui des actionnaires car fondé sur les mêmes raisons : le pouvoir issu de la propriété⁶¹. Ce pouvoir est donc incontestable : le pouvoir du collectif de salariés aussi bien que des actionnaires est fondé sur leur contribution respective aux actifs de l'entreprise. C'est ce que proposent les deux mesures de cet article. Nul doute que ce pouvoir du collectif de salariés, sujet de droit, sera plus favorable au « *renforcement significatif des contre-pouvoirs de l'ensemble des parties prenantes* ».

Mesure n° 7 : réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis des marchés financiers, en développant une politique publique du crédit (taux préférentiels pour les activités prioritaires au plan social et environnemental) ».

Il y a deux alternatives au regard des marchés financiers : (1-) les assujettir beaucoup plus fermement à la sphère MàD de biens et de services ou (2-) créer à côté des marchés financiers un marché « public » financier. Ces deux alternatives ne sont pas antagonistes. L'alternative (1-) est la plus déterminante et elle est significativement mise en œuvre avec les deux mesures que nous proposons. Il semble qu'un marché public financier serait une niche pour « *les activités [considérées comme] prioritaires au plan social et environnemental* ». Il risque de ne pas peser lourd.

(3-) les marchés sont de bons juges de la solvabilité des États

(4-) l'envolée des dettes publiques résulte d'un excès de dépenses

Les dépenses des États (« *s'adonnant à des dépenses sociales inconsiderées* »), celles qui coûtent « *un pognon de dingues* »⁶², sont des dépenses de la sphère MàD de biens et de services (santé, solidarités sociales, éducation, infrastructures, etc...).

Tous ces biens et services sont des nécessités de la nature, de la nature humaine, notamment celles qui contribuent à la production et à la reproduction de la force de travail, force absolument

61 Les mouvements de gauche ou les syndicats de Suède, UK et USA, pourtant sans référence aux discours datés de Marx sur les moyens de production, proposent néanmoins des solutions dans lesquelles le collectif de salariés est sujet de droit et possède des actions de l'entreprise. Malheureusement, cette possession n'est pas fondée sur la contribution du collectif de salariés aux moyens de production, mais sur des énoncés moraux de justice sociale et de solidarité, énoncés n'ayant que peu de poids en face de la propriété et des droits qui vont avec. Voir à ce propos notre article [Analyse de projets de propriété collective du capital par les salariés](#).

62 Président Macron le 13 juin 2018.

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

nécessaire au capitalisme⁶³ en particulier et à la production des biens et des services en général.

La mesure n°9 (« *Réaliser un audit public et citoyen des dettes publiques* ») botte en touche. S'il y a débat, ce devrait être sur les points suivants : (1-) confirmer ou non la nécessité de MàD de ces biens et services, (2-) déterminer qui doit y contribuer et (3-) déterminer qui les réalisent, les met à disposition (MàD) et pour qui.

(5-) il faut réduire les dépenses pour réduire la dette publique

Le débat en trois points proposé ci-dessus est un préalable à toute mesure. Les mesures n°10 et 11 proposées semblent confirmer la nécessité de MàD des services listés (point (1-)) mais ne disent rien sur les points (2-) et (3-). Pour le point (2-) notre proposition est la suivante : si la propriété et les pouvoirs dans les entreprises se partagent entre actionnaires et collectifs de travail au prorata de leurs contributions respectives aux moyens de production, c'est bien entendu à ces entreprises de contribuer, que ce soit directement ou par l'intermédiaire du collectif de salariés et des actionnaires. Sur le point (3-), le débat est ouvert.

(6-) la dette publique reporte le prix de nos excès sur nos petits-enfants

(7-) il faut rassurer les marchés financiers pour pouvoir financer la dette publique

(8-) l'union européenne défend le modèle social européen

« *La concurrence sociale et fiscale [entre pays] a permis de réduire les impôts, notamment sur les revenus du capital et des entreprises (les « bases mobiles »), et de faire pression sur les dépenses sociales.* » « *la liberté de circulation des capitaux a été accordée aux investisseurs du monde entier, soumettant ainsi le tissu productif européen aux contraintes de valorisation des capitaux internationaux.* ».

Ces propos soulignent la concurrence entre pays. L'union européenne propose que ses pays affrontent ensemble cette concurrence des pays extérieurs à cette union. Cet unité dans l'affrontement suppose les mêmes règles sociales et fiscales. Malheureusement, les quelques règles communes montrent plutôt un alignement par le bas.

Nous commentons les mesures proposées et nous renvoyons à la fin de l'article pour considérer les réactions éventuelles d'autres pays et économies aux évolutions que nous proposons à propos de la maîtrise des moyens de production.

« *Pour que l'Europe puisse promouvoir véritablement un modèle social européen, nous mettons en débat deux mesures :*

Mesure n° 16 : *remettre en cause la libre circulation des capitaux et des marchandises entre l'Union européenne et le reste du monde, en négociant des accords multilatéraux ou bilatéraux si nécessaire.*

Il est facilement compréhensible de conditionner la libre importation des marchandises à des critères sociaux, écologiques, fiscaux etc.. à respecter durant la MàD de ces marchandises.

Sachant qu' « *En France, 80 % des entreprises sont financées par les banques* »⁶⁴ (une alternative au prêt bancaire est le prêt obligataire auprès d'investisseurs ainsi que l'émission d'actions) et que

63 Voir dans notre [article \(C-1-1\)](#) les trois circuits du capitalisme : circuit de production de la valeur ajoutée, circuit de la production de la force de travail, circuit de production des moyens de production.

64 Source : <https://www.creditprofessionnel.com/le-pret-obligataire-qu-est-ce-que-c-est>

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

les investissements directs étrangers en France (IDEF) ont atteint 31,6 Md€⁶⁵ en 2018⁶⁶ sur un total d'investissement de plus de 200 Md€ (en 2017), il est plus difficile de comprendre l'intérêt de mieux réglementer la circulation des capitaux. Ce que nous proposons à propos de la maîtrise des moyens de production pourrait peut-être provoquer : (1-) une baisse de ces IDEF, (2-) une diminution des prêts bancaires et achat d'actions par des établissements bancaires et des investisseurs en France. La proposition de la Mesure n° 7 peut, si nécessaire, remédier à cela (« *réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis des marchés financiers, en développant une politique publique du crédit (taux préférentiels pour les activités prioritaires au plan social et environnemental)* »).

Mesure n° 17 : *au lieu de la politique de concurrence [entre États de l'union ?], faire de « l'harmonisation dans le progrès » le fil directeur de la construction européenne. Mettre en place des objectifs communs à portée contraignante en matière de progrès social.* »

Ce serait bien entendu une très bonne chose si cela permet une *harmonisation* par le haut, ce qui n'est pas gagné. Notre proposition permettant au collectif de salariés d'être propriétaire des moyens de production est un « *progrès social* » majeur. La mise en œuvre de cette proposition, respectant scrupuleusement le droit « naturel » de propriété énoncé par J. Locke⁶⁷, ne requiert même pas l'assentiment des autres États.

(9-) l'euro est un bouclier contre la crise financière mondiale

(10-) la crise grecque a enfin permis d'avancer vers un gouvernement économique et une vraie solidarité européenne

« *À partir de la mi-2009, les marchés financiers ont commencé à spéculer sur les dettes des pays européens* ». Nous montrons que notre proposition qui resserre fortement les liens entre la sphère financière et la sphère de MàD des biens et services est de nature à brider l'imagination infinie des « *structureurs* »⁶⁸ des salles des marchés pour créer des produits financiers fondés sur des dettes ou d'autres choses. Cette imagination a été, en Europe, d'autant plus libre de se déployer que la banque centrale européenne a renoncé à financer les États de l'U.E. d'où ce recours aux marchés financiers.

« **Mesure n° 22** : *lancer un vaste plan européen, financé par souscription auprès du public à taux d'intérêt faible mais garanti, et/ou par création monétaire de la BCE, pour engager la reconversion écologique de l'économie européenne.* ».

La solution « *par souscription auprès du public* » ancre mieux la sphère financière à la sphère de MàD des biens et services car cette souscription procède directement de la création de richesse : c'est donc une réorientation ou *reconversion* des activités économiques sans pour autant faire de la croissance. La solution « *création monétaire de la BCE* » a des effets à priori plus aléatoires : c'est une incitation à créer plus de nouvelles richesses, certes « *écologiques* », en plus des richesses traditionnelles déjà produites, sans forcément les remplacer.

65 Malgré ses folles dépenses sociales, la France est un des pays « *bénéficiant* » le plus de ces investissements étrangers.

66 <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

67 John Locke dans *le Second Traité du gouvernement*.

68 Dans les salles de marché, des « *structureurs* » imaginent des produits financiers vendus par des vendeurs puis gérés par des « *traders* » pour le compte des clients.

Thèses communes de nos différentes approches

Les prémisses, issues de l'article [\(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#), permettent de poser des thèses sur lesquelles repose l'ensemble des articles qui sont proposés, thèses qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains sont perçus sous 2 attributs : (a-) l'étendue selon un mode (le corps), (b-) la pensée selon 2 modes (affects et entendement) et c'est tout⁶⁹.

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (affects et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations⁷⁰.

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des affects de joie, appréhendent d'éprouver des affects tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder)), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirent connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions⁷¹ ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples affects : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium⁷² et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison⁷³ ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, ou (c-) prennent en compte les prémisses (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose⁷⁴ ;

69 Spinoza, scolie E2-P21 : « *l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue* ». Plus précisément, (1-) L'homme se manifeste par le corps, qui est un mode particulier de l'attribut de l'étendue. Le corps humain, avec ses mouvements et ses interactions physiques, est une expression de la réalité matérielle ; (2-) Dans la Pensée, l'homme se manifeste par l'esprit, qui comprend deux aspects principaux : (a) l'entendement : Cela concerne la capacité de l'esprit à former des idées, à raisonner et à comprendre. L'entendement est lié à la connaissance et à la perception intellectuelle, (b-) les affects : Ceux-ci se rapportent aux émotions et aux sentiments, qui sont des modifications de l'esprit résultant des interactions avec le monde.

70 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

71 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu), de « *fiction* » ou de « *mythes* » (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « *Le monde d'un homme « malade* », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. », à savoir toutes SES « raisons ».

72 « *L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement* » (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction*, PUF 2014 ;

73 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

74 Ces prémisses (c-) sont nécessaires pour toute recherche en SHS, mais aussi, par exemple, pour des choses du type stratégie de maintien de l'ordre ou stratégie politique et sociale.

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant libre-nécessaire pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature⁷⁵, (c) d'appartenance, de droits fondamentaux⁷⁶, de « sacré »⁷⁷, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale »⁷⁸, « mérite »), d'estime sociale,

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux », le « bon » ou le « mauvais »⁷⁹, le « juste » ou l' « injuste », etc... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée⁸⁰, (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne) mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fonde sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs⁸¹, qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs »⁸² ou « réalistes » sont assez courants.

75 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

76 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

77 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc.). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.

78 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

79 Scolie de E3-P39 : « *Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustre un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire.* » Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

80 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : « *Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons.* » (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une « *tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition.* ». Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « *traditions.* »

81 Voir dans article (A-1-) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les affects, les désirs, les volitions.

82 Une idée, un fait, une décision, une action seront dites « objectives » lorsque tous leurs prémisses procèdent de ce qui est perçu

article (C-1-e) Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits⁸³ en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza⁸⁴, à savoir « *autant il a de puissance, autant il a de droit* ». Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisses pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les affects du moment peuvent largement prendre le pas sur les affects sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

par presque tous comme des lois ou nécessités de la nature de la chose étudiée.

83 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

84 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : « *le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance.* »